

PENSION FELINE DE LABBEVILLE

Mr Jérôme ROBERT :59, Route de Vallangoujard 95690 LABBEVILLE. Tel : 06.85.41.28.89 ou 0963513056
<http://dunormont.chats-de-france.com>. Email : vergerdebouillon@gmail.com
IBAN : FR76 1020 7001 8323 1985 4849 134

Nom et prénom.....Adresse.....

.....Tel :.....

Email :.....Réserve un séjour en pension pour :

Nom	M/F	Race	Couleur	Age	N° d'identification
.....

Vit en Maison/appartement. Caractère :.....

..... M/F

Vit en maison/appartement. Caractères :.....

Du..... au..... Soit :nuitées X.....€ =€.

Arrhes de 30% du montant total (arrondi à l'€ près) soit€ obligatoire pour toute réservation, à l'ordre de Mr Jérôme ROBERT, non remboursable, quel que soit le motif de désistement.

Le solde du règlement est à effectuer le jour de l'admission, soit€ en espèces ou chèque à l'ordre de Mr Jérôme ROBERT.

Tarif de base pour 2 chats de la même famille (logés dans le même espace) : **20 €** par nuitée
Comprenant litière et croquettes (il est recommandé de ramener la nourriture habituelle des chats, au moins pour quelques jours afin d'éviter les troubles digestifs). Les sachets d'humides sont acceptés et recommandés surtout en été.

Du 14 juillet au 31 août + vacances de Noel : 30 € par nuitée
-Séjour de + de 3 semaines (sauf du 1^{er} juillet au 31 août) : - 10%.

Pour une meilleure organisation, les admissions se font en été de 13h45 à 18h et les départs de 9h45 à 11h45. Pour un meilleur accueil, nous vous remercions de prendre RDV.

L'établissement étant fermé au public le dimanche, un supplément de 10 € sera demandé pour toute arrivée ou départ le dimanche

Conditions d'admission

Le carnet de vaccination en règle et la carte d'identification sont obligatoire et restent à la pension durant le séjour. Les vaccins contre les maladies suivantes sont obligatoires :

-**thyphus/corysa/leucose** (le vaccin contre la **Chlamydie** et le **test Fiv-Felv** sont fortement conseillés).

Administrer une pipette d'antiparasitaire quelques jours avant le dépôt du chat (vignette sur carnet de santé). Dans le cas contraire, une pipette sera administrée aux frais du propriétaire.

En cas de problème de santé, le propriétaire de l'animal donne son accord pour qu'il soit examiné par le vétérinaire de la chatterie, les frais liés à cette visite et aux soins éventuels étant facturés au propriétaire de l'animal. **Les chats agressifs ne sont pas admis.**

Bon pour accord, le.....Signature du propriétaire :